

Rozérieulles, le 20 octobre 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Jeudi 16 octobre 2014

Conseil d'administration : examen du projet de budget 2015 de l'agence de l'eau Rhin-Meuse

En séance du 16 octobre 2014, le budget 2015 de l'agence de l'eau a été présenté au Conseil d'administration.

Soumis au vote, après un large débat, le budget n'a pas été adopté en l'état (8 voix pour, 2 abstentions, 21 voix contre).

Afin que les motifs de cette non adoption soient clairement explicités, les membres du Conseil d'administration ont toutefois souhaité assortir leur décision d'une explication argumentée et contextualisée (cf. *délibération jointe*, adoptée à 24 voix pour et 7 voix contre).

Le budget 2015 fera l'objet d'une nouvelle présentation au Conseil d'administration le 4 décembre prochain.

CONTACT PRESSE

Florence Chaffarod
Cécilia Ledran
Tél. 03.87.34.48.59
cecilia.ledran@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :
www.eau-rhin-meuse.fr

En début de séance, Bernard INGWILLER, maire de Grassendorf, et Gilbert BAUER, président de l'Institut français des boissons, de la brasserie et de la malterie, ont été élus respectivement premier et second vice-présidents du Conseil d'administration. Michel GEORGE, DMC SAS, retrouve, quant à lui, ses attributions de président de la Commission des aides financières.

Prochaine séance de la Commission des aides financières : 4 décembre 2014
Prochaine séance du Conseil d'administration : 4 décembre 2014



PJ : délibération

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉUNION DU 16 OCTOBRE 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014/20 : EXAMEN DU PROJET DE BUDGET INITIAL POUR 2015

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse,

- Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles R.213-32, R.213-39 à R.213-41 ;
- Vu le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif aux budgets, et notamment son article 16 ;
- Vu la circulaire n° NOR FCPB1418104C du 13 août 2014 de la Direction du Budget relative à la préparation des budgets des opérateurs de l'État pour l'année 2015 ;
- Sur la proposition de son Président ;

et après avoir valablement délibéré,

- **RAPPELANT** les conditions difficiles dans lesquelles s'est inscrit l'examen du budget initial de l'Agence de l'eau pour 2014, en fin d'année 2013, ces difficultés étant clairement à mettre en relation avec la perspective d'un prélèvement en 2014, à hauteur de 16,5 M€, sur le fonds de roulement de l'Agence de l'eau au profit du budget de l'État, ainsi qu'avec celle de réduction des effectifs de l'établissement ;
- **SOULIGNANT** qu'en réponse à ses interrogations à l'occasion du premier examen de ce budget pour 2014, qui avaient conduit à un vote négatif le 14 octobre 2013 et avaient été détaillées dans la lettre adressée par son Président le 23 octobre 2013 au Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, ce dernier avait apporté le 26 novembre 2013 des éléments confirmant que l'association étroite des instances de bassin à la préparation des évolutions et à leur mise en œuvre apparaissait particulièrement essentielle et opportune ;
- **CONSTATANT**, en le regrettant très vivement, que des dispositions de l'article 16 du projet de loi de finances pour 2015, tel que déposé par le Gouvernement à l'Assemblée Nationale, tendent à pérenniser un prélèvement de même nature, sur une base pluriannuelle, de façon concomitante à la poursuite de réduction des effectifs de l'Agence de l'eau envisagée, sans que cette « association » ait été effectivement constatée et sans que le Conseil dispose des éléments d'explication et d'orientation lui permettant de statuer, sur la base du plein exercice des responsabilités qui sont les siennes, sur les motivations et les conséquences à tirer de ces mesures ;
- **CONSIDÉRANT** les débats intervenus ce jour au sein du Conseil dans le cadre de la présentation du projet de budget initial de l'Agence de l'eau pour 2015 ;

D É C I D E

ARTICLE 1 :

- De ne pas adopter le projet de budget initial pour l'année 2015, tant que les conditions qui président à cette adoption, et qui ont été exposées ci-avant, n'auront pas été réunies ;
- Et souhaite être, en conséquence, complètement informé de l'avancement du débat parlementaire sur le projet de loi de finances pour 2015 et sur les intentions et orientations des autorités de tutelle en ce qui concerne l'évolution du programme d'intervention de l'Agence de l'eau, en cohérence avec les enjeux des SDAGE mis à jour et les obligations de résultats qui leur sont associées, et les suites de la communication sur la politique de l'eau présentée en Conseil des Ministres le 23 juillet dernier.

Le Directeur général
de l'Agence de l'eau,



Paul MICHELET

Le Président
du Conseil d'administration,



Guy FRADIN